

3S3NS
Société à responsabilité limitée
au capital de 5 000 euros
Siège social : 34 place d'Armes
71150 CHAGNY
RCS CHALON SUR SAONE 978 532 059

**PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS
DE L'ASSOCIÉ UNIQUE DU 2 DECEMBRE 2024**

L'an 2024,
Le 2 décembre,
A 8 heures,

Monsieur Jean-Marie JEUNEHOMME-LEGER,

Propriétaire de la totalité des 500 parts sociales de 10 euros composant le capital social de la Société 3S3NS,

Associé Unique et seul gérant de ladite Société,

A pris les décisions relatives à l'ordre du jour suivant :

- Transfert du siège social,
- Modification corrélative des statuts,
- Délégation de pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

PREMIERE DÉCISION

L'Associé Unique décide de transférer le siège social du 34 place d'Armes, 71150 CHAGNY au 6 Bis Avenue du Général Canzio 21240 TALANT à compter du 02/12/2024 et, en conséquence, de modifier l'article 4 des statuts, dont la rédaction est désormais la suivante :

ARTICLE 4 - SIÈGE SOCIAL

"Le siège social est fixé : 6 Bis Avenue du Général Canzio 21240 TALANT."

Le reste de l'article demeure inchangé.

DEUXIEME DÉCISION

L'Associé Unique donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

De tout ce que dessus, il a été établi le présent procès-verbal signé par l'Associé Unique et consigné sur le registre de ses décisions.

L'Associé Unique
Monsieur Jean-Marie JEUNEHOMME-LEGER